

Compte-rendu de la première Formation Spécialisée DNEF – 17/04/2023

En 2023, dans la foulée des élections professionnelles de fin d'année, était prévue une « simplification » des instances syndicales, avec la suppression des Comité Hygiène Sécurité et Santé au Travail (CHSCT), et la mise en place d'une instance unique, le Comité Social d'Administration (CSAL). Dans les faits, outre le CSAL, une Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail (FSSCT) est mise en place, se voyant attribuer les prérogatives des ex-CHSCT.

La première réunion de la Formation Spécialisée (FS) de la DNEF se tenait dans ce cadre, le lundi 17/04/2023.

Composition de la Formation Spécialisée de la DNEF :

- Représentants titulaires désignés parmi les représentants titulaires ou suppléants au CSAL : 4 représentants pour la CGT, 2 pour Solidaires (Rachel HUG et Guillaume MORENO), un pour la CFDT
- Représentants suppléants désignés par les organisations syndicales : 4 suppléants CGT, 2 suppléants Solidaires (Ségolène BLIN et Martine LEMAITRE), un pour la CFDT.

5 points étaient à l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire adjoint de séance ;
- Fonctionnement des nouvelles instances ;

- Santé, sécurité et conditions de travail : Catalogue des formations 2023 et évolutions du dispositif lié au COVID ;
- Fiches relatives au 1^{er} trimestre 2023 ;
- Questions diverses.

1 – Désignation du secrétaire adjoint de séance

Roberto GONCALVES (CGT Finances Publiques) a été nommé secrétaire adjoint de séance

2 – Fonctionnement des nouvelles instances

Faute de publication de la circulaire de mise en place des nouvelles instances, aucun règlement intérieur n'a été institué à ce jour.

Concernant le budget alloué à la DNEF, les crédits gérés par le secrétariat général se présentent sur 3 niveaux :

- Un montant forfaitaire par agent : 119€, soit 41 869€ pour les dépenses de prévention SSCT ;
- Une enveloppe mutualisée pour les formations : 7 826 € ;
- Une enveloppe nationale pour les grands projets nationaux, potentiellement mobilisable en local selon le projet ;
- 9% des dotations sont mises en réserve.

En cas d'épuisement de ce budget et si une dépense pour un aménagement de poste préconisé par le médecin de prévention devait être actée, la Direction a indiqué qu'elle la financerait sur sa dotation globale.

3 – Santé, sécurité et conditions de travail

Le catalogue des formations 2023 a été présenté. La Direction a précisé que si les formations proposées le sont uniquement en Ile de France, les agents affectés en région peuvent tout de même faire remonter leurs besoins. Il n’y a actuellement pas de notes précisant les modes de refacturations entre directions mais des solutions au cas par cas seront recherchées.

Il a été rappelé que le dispositif COVID a évolué depuis le 29/01/2023 avec la fin de la suspension du jour de carence, la fin des Autorisations Spéciales d’Absence depuis le 28/03/2023, la fin de l’isolement systématique pour les malades et des tests pour les cas contact.

4 – Fiches relatives au 1^{er} trimestre 2023

4 fiches de signalement et 3 déclarations d’accidents de service ont été étudiées.

Concernant les 4 fiches de signalement présentées, ciblant un même service, la Direction a exprimé ses doutes sur la compétence de la FS, les cas portant selon eux sur une problématique de fonctionnement de service, et n’ayant pas de caractère d’urgence.

Si nous pouvons admettre que des actions ont été mises en place, en interne, pour régler les problématiques de fonctionnement du service, il a été rappelé que le ressenti issu de cette situation est facteur de risques psychosociaux, qui eux sont bien du ressort de cette instance. Il apparaît selon nous que la Formation Spécialisée a ainsi tout son rôle dans la prévention de ces risques.

- **Registre santé et sécurité au travail :**

Il n’y a eu aucune inscription sur la période. Il est rappelé que les éléments déposés dans ce registre dématérialisé peuvent être évoqués en formation spécialisée.

Ses modalités d’utilisation sont précisées sur l’intradnef:

http://dnef.intranet.dgfip/acces_dnef/registre_securite.htm (accès avec les identifiants agents DNEF).

Aménagements de postes :

Il y a eu 2 demandes transmises pour le premier trimestre. Pour ne pas retarder la prise en charge de ces aménagements, la Direction a financé ceux-ci sur sa Dotation Globale.

5 – Questions diverses

Le WIFI sera installé dans les salles de réunion de la DIRCOFI à Marseille. Les BII étant dans les mêmes locaux, une information a été faite lors de l’instance.

Il a été évoqué le fait qu’il arrive que la salle de repos soit réservée dans le cadre de réunion de service. La Direction souligne que ces réservations sont ponctuelles et uniquement lorsqu’aucune autre salle n’est disponible. Dans le cas où un agent aurait besoin de s’isoler lorsque la salle est indisponible, un bureau libre pourrait être mis à disposition sur demande.

La périodicité des FS est fixée à 3 sessions par an, chiffre qui pourrait être revu en cas de besoin. La prochaine séance est programmée le 3 juillet.

D’ici là, n’hésitez pas à venir vers nous pour toute problématique qui peut avoir un impact sur votre santé, votre sécurité ou l’amélioration de vos conditions de vie au travail.

La FS, contrairement au CHSCT, a une compétence pour toute la DNEF, nous sommes donc prêts à vous accompagner, que vous soyez sur Pantin ou sur n’importe quel autre site !

